

**PROCES VERBAL du conseil municipal**  
**De la commune de SAINT ROMAIN DE JALIONAS**  
**Séance du 25 février 2020**

L'an deux mil dix neuf, le **25 février**, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à 19 h 00 sous la présidence de Mr BEKHIT Thierry Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	22	Date de convocation :	18/02/2020
Présents :	20	Date d'affichage :	18/02/2020
Votants :	22	Date de publication :	27/02/2020

**Etaient présents :** Mmes et Mrs **AGUIAR** Géraldine, **AURIA** Danielle, **BARTELDT** Carole, **BEKHIT** Thierry, **BERT** Isabelle, **BOUCHET** Bernard, **BOURDELAIX** Evelyne, **CLUZEL** Marie-Christine, **CROISSANT** Valérie, **DAUTRIAT** Alain, **DESCAMPS** Gil, **DI MARCO** Jean-Pierre, **FAGAY** Colette, **GALIEU** Joris, **GARNIER** Sophie, **GASC** Patrice, **LEVY** Henri, **MAVEL** Christelle, **REIX** Stéphane, **SCAPPATICCI** Patrick.

**Etaient absents excusés :** **BRUNOS** Brigitte (pouvoir à S. Reix), **RIGOLLET** Régis (pouvoir à T. Bekhit),

**Secrétaire de séance :** Alain DAUTRIAT

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire demande si le compte rendu de la réunion du 27 janvier 2020 appelle des observations.

Monsieur Stéphane Reix apporte une petite précision concernant son intervention de fin de CM.

« Vous avez noté :

*Précise qu'il est à craindre la demande de sortie de l'Agglomération de Grenoble du Syndicat, ce qui aurait pour effet une augmentation du prix de l'électricité pour les communes dans les années à venir.*

En fait je voulais dire que :

*Le TE38 (SEDI), dispose d'un budget important pour développer le réseau électrique des communes de l'Isère mais qu'il y a un risque que la Métropole de Grenoble le quitte ce qui entraînerait une baisse des redevances pour le TE38 et donc une diminution probable des subventions à destination des communes « rurales » du département.*

*Et à plus ou moins long terme, cette volonté d'émancipation des métropoles fait planer un risque sur le principe de péréquation tarifaire pour le tarif d'acheminement de l'électricité. »*

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents avec cette précision donnée par Stéphane Reix.

Il demande l'autorisation d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour :

- 2019-014. VOIRIE : Transfert dans le domaine public communal de voies privées du Lotissement Les Pensées
- 2019-015. RH : Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet et suppression d'un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal à temps complet

Accordé à l'unanimité des présents.

\*\*\*\*\*

<b>DELIBERATION n° 2019-00</b>	<b>DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS</b>
--------------------------------	---

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de ses délégations données en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT par délibérations n° 2014-37 du 7 avril 2014

↳ **Décision n° 2020-03 du 03/02/2020**

VU la délibération n° 2019-095 du 28/10/2019 décidant de commander auprès de la société **DETECT RESEAUX** la mission de géo référencement du réseau d'éclairage public

Considérant que pour un travail complet il est nécessaire d'inclure le réseau d'éclairage public des lotissements ;

Il est décidé :

de compléter la mission de géo référencement du réseau d'éclairage public confié à la société **DETECT RESEAUX** qui prévoit 7 500 mètres linéaires supplémentaires pour les lotissements non compris dans le devis initial pour un montant de **HT de 10 500.00 €, soit TTC 12 600.00 €**

La facture sera payée en investissement, au **chapitre 21 - article 2158**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

↳ **PREND ACTE** des décisions n° 2020-03 à n° 2020-03 de l'exercice 2020

<b>DELIBERATION n° 2020-006</b>	<b>ADMINISTRATION</b> Histoire et Archéologie – Convention de mise à disposition d'un terrain pour jardin médiéval
---------------------------------	---

**Rapporteur** : Thierry BEKHIT

La commune possède un terrain cadastré en section AH n° 30, ainsi qu'un bâtiment (dénommé ancienne cure sur la parcelle cadastrée en section AI n° 1 et 2 situé au lieu-dit Le Vernai autour du cimetière et de l'église de la commune. Sur ce terrain sont situés le chantier de fouilles archéologique et le jardin romain expérimental.

La commune souhaite apporter son soutien à l'Association « Histoire et Archéologie », dans la mesure où l'association mène des actions positives pour la vie communale et pour cela propose de mettre à disposition de l'association les parcelles à titre gratuit par convention conclue pour une durée de 1 an renouvelable tacitement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

**par 22 Voix POUR 0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION**

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition à titre gratuit des parcelles cadastrées en section AH n° 30, AI n° 1 et 2 avec l'association « Histoire et Archéologie » pour une durée de un an, à titre précaire et reconductible tacitement

<b>DELIBERATION n° 2020-007</b>	<b>ADMINISTRATION</b> Acquisition des parcelles AB 134, 135 et 1076
---------------------------------	--

Par délibération du 21 décembre 2009, le conseil municipal avait donné un avis favorable pour le projet de cession du contrat de concession et d'exploiter de GRANULATS RHONE LOIRE à la société ACTI-FI.

Le dossier 2010-112 « Concession du droit d'exploitation d'une carrière – Commune de ST Romain de Jalionas / Sté Foncière de St Romain de Jalionas » signé le 08 juillet 1992 par acte reçu par Maître Jean-Noël NAZ, notaire à Crémieu avait été repris par la société ACTI-FI dans son intégralité.

Il y était stipulé, page n° 9 : « Promesse de vente

Le concessionnaire s'oblige à céder au concédant, qui accepte, dans un délais de six mois, à compter du terme du contrat de forage, et aux conditions ordinaires et de droit en pareille manière, les parcelles sises sur la commune de Saint Romain de Jalionas **cadastrée AB, numéro 134** pour 41 a 30 ca, **numéro 135** pour 3 ha 21 a 35 ca et **numéro 1076** (ex AB n° 260) pour 3 ha 01 a 88 ca (Les dites parcelles, propriété à ce jour, du concessionnaire et comprises dans le périmètre d'exploitation). »

Cette cession aura lieu moyennant le franc symbolique, formant un tout indissociable.

Le contrat est arrivé à son terme le 31/12/2019.

Il est proposé au conseil municipal de tenir l'engagement pris par la commune en achetant les dites parcelles pour l'euro symbolique.

**par 22 Voix POUR 0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION**

- ✚ **DECIDE** d'acquérir les parcelles **cadastrées AB numéro 134** pour 41 a 30 ca, **numéro 135** pour 3 ha 21 a 35 ca et **numéro 1076** (ex AB n° 260) pour 3 ha 01 a 88 ca pour l'euro symbolique
- ✚ **DIT** que les frais de notaires seront à la charge du concessionnaire comme stipulé en page 10 de l'acte
- ✚ **CHARGE** monsieur le Maire de signer toutes pièces se rapportant à cette acquisition

<b>DELIBERATION n° 2020-008</b>	<b>RESSOURCES HUMAINES</b> Création d'emploi saisonnier pour le Centre de loisirs sans hébergement
---------------------------------	---

**Rapporteur** : Thierry BEKHIT

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires et que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

La commune, par délibération n° 2019-049 du 29 avril 2019 avait autorisé le recrutement de deux animateurs pour les vacances de l'année scolaire 2019/2020 jusqu'en mai 2020.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter deux vacataires pour effectuer la mission d'animateur du centre de loisirs sans hébergement pour les grandes et petites vacances scolaires et pour une durée de 1 à 4 semaines.

En raison de programmations de soirées exceptionnelles ou de mini-camps, il est nécessaire de prévoir une rémunération supplémentaire à la nuitée.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un forfait net de 70 € pour une journée et de 35 € pour une nuitée.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**Par : 22 Voix POUR 0 Voix CONTRE 0 ABSTENTIONS**

- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter des vacataires pour une durée de 1 à 4 semaines pour les périodes de grandes et petites vacances scolaires, à raison de deux animateurs maximum par période
- ✚ **FIXE** la rémunération de chaque vacation sur la base d'un forfait net de 70 € pour une journée
- ✚ **FIXE** la rémunération de chaque nuitée sur la base d'un forfait net de 35 €
- ✚ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget
- ✚ **DIT** que la présente délibération sera applicable jusqu'à nouvelle décision qui pourra être prise pour modifier le nombre d'animateurs par période et / ou le tarif de rémunération
- ✚ **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

<b>DELIBERATION n° 2020-009</b>	<b>FINANCES</b> Convention de ligne de trésorerie interactive à conclure avec la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Rhône-Alpes
---------------------------------	--

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Gil DESCAMPS, Adjoint aux finances, VU le projet de contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Rhône-Alpes (ci-après « la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes »),

**et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes par :**

**Par : 22 Voix POUR 0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION**

**Article -1.**

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, La Commune de St Romain de Jalionas décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes une ouverture de crédit ci-après dénommée « **ligne de trésorerie interactive** » d'un **montant maximum de 200 000 Euros** dans les conditions ci-après indiquées :

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la commune de Saint Romain de Jalionas décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes sont les suivantes :

- Montant : 200 000 Euros
- Durée : un an maximum
- Taux d'intérêt à chaque tirage (Base de calcul : exact/360) €STR<sup>1</sup> + marge de 0.785 %
- Demande de tirage : aucun montant minimum
- Demande de remboursement : aucun montant minimum
- Paiement des intérêts : chaque mois/trimestre civil par débit d'office
- Frais de dossier : 600 € prélevés une seule fois
- Commission d'engagement : 0 €
- Commission de mouvement : 0 % du cumul des tirages réalisés (Périodicité identique aux intérêts)
- Commission de non utilisation : 0,10 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen (périodicité identique aux intérêts)

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

#### Article-2

La Commune de Saint Romain de Jalionas autorise le Maire, à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes.

#### Article-3

La Commune de Saint Romain de Jalionas autorise le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

<sup>1</sup> Dans l'hypothèse où l'€STR (ESTER) serait inférieur à zéro, l'€STR sera alors réputé égal à zéro

<b>DELIBERATION n° 2020-010</b>	<b>FINANCES</b> BUDGET PRINCIPAL – M14 Subvention de fonctionnement au CCAS Exercice 2020
---------------------------------	--

Le conseil municipal, décide de verser une subvention de **30 000 euros** au CCAS pour le fonctionnement de l'année 2020

**par 22 Voix POUR 0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION**

<b>DELIBERATION n° 2020-011</b>	<b>FINANCES</b> SARL ALLOIN – Ravalement de façade du bâtiment de la Poste
---------------------------------	--

**Rapporteur** : Thierry BEKHIT

La copropriété du Centre commercial du Girondan va faire procéder au ravalement des façades des commerces. Afin de conserver une unité visuelle du centre commercial il est nécessaire de faire de même avec le bâtiment de la poste et du cabinet médical appartenant à la commune.

La société ALLOIN propose ces travaux pour un montant total HT de 7 996.00 €, soit TTC 9 595,20 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

**Par :            22 Voix POUR            0 Voix CONTRE            0 ABSTENTION**

- ↪ **DECIDE** de retenir le devis de l'entreprise ALLOIN pour les travaux de ravalement de façade du bâtiment de la poste et du cabinet médical pour un montant total de 7 996.00 € HT, soit 9 595,20 € TTC.
- ↪ **DIT** que la facture sera réglée en investissement au chapitre 21, article 2135
- ↪ **DIT** que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2020.

<b>DELIBERATION n° 2020-012</b>	<b>FINANCES</b> CAP SECURITE – Baie Informatique
---------------------------------	---

**Rapporteur** : Thierry BEKHIT

La baie informatique située dans le local serveur de la mairie est devenue trop petite pour accueillir la vidéo protection des ZA et du centre commercial.

La société CAP SECURITE propose l'installation d'une baie informatique 42U pour un montant total HT de 3 494,10 €, soit TTC 4 193,28 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

**Par :            22 Voix POUR            0 Voix CONTRE            0 ABSTENTION**

- ↪ **DECIDE** de retenir le devis de l'entreprise CAP SECURITE pour l'installation d'une baie informatique 42U dans le local serveur de la mairie pour un montant total de 3 494,10 € HT, soit 4 193,28 € TTC.
- ↪ **DIT** que la facture sera réglée en investissement au chapitre 21, article 2183
- ↪ **DIT** que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2020.

<b>DELIBERATION n° 2020-013</b>	<b>FINANCES</b> ETS CANO – Audit chauffage école et gymnase
---------------------------------	--

**Rapporteur** : Thierry BEKHIT

Les bâtiments de l'école et du gymnase connaissent de grosses difficultés pour maintenir le système actuel de chauffage en état de marche. Avant de prendre toute nouvelle décision, il est nécessaire de faire effectuer un audit.

La société CANO propose d'effectuer un audit comprenant les investigations, l'établissement du diagnostic et les prescriptions techniques avec chiffrage pour un montant total de 6 000,00 € HT, soit 7 200,00 € TTC.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

**Par : 22 Voix POUR 0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION**

- ✚ **DECIDE** de retenir le devis de l'entreprise CANO pour d'effectuer un audit comprenant les investigations, l'établissement du diagnostic et les prescriptions techniques avec chiffrage pour un montant total de 6 000,00 € HT, soit 7 200,00 € TTC.
- ✚ **DIT** que la facture sera réglée en investissement au chapitre 21, article 2135
- ✚ **DIT** que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2020.

**DELIBERATIONS SUPPLEMENTAIRES :**

<b>DELIBERATION n° 2020-014</b>	<b>VOIRIE</b> Transfert dans le domaine public communal de voies privées – Lotissement Les Pensées
---------------------------------	--

**Rapporteur** : Thierry BEKHIT

Par délibération n° 2019-081 du 9 septembre 2019, le conseil municipal avait décidé de lancer la procédure de transfert d'office au profit de la commune de St Romain de Jalionas, sans indemnité, des parties de parcelles à usage de voie (sous réserve le cas échéant d'un document d'arpentage s'il n'y a pas de classement établi par géomètre expert) à prendre sur les parcelles ci-dessous.

Section	N°	Propriétaires	Adresse	Superficie à transférer sous réserve d'un document d'arpentage
AB	1196	Association Syndicale Libre Lotissement Les Pensées		3 440 m <sup>2</sup>
AB	1200		836 m <sup>2</sup>	
			<b>TOTAL</b>	<b>4 276 m<sup>2</sup></b>

L'enquête publique s'est déroulée du 23 octobre 2019 au 07 novembre 2019 et le commissaire enquêteur, Monsieur Bernard GIACOMELLI, a rendu ses conclusions en prononçant un AVIS FAVORABLE au transfert en date du 13 novembre 2019.

L'ensemble des copropriétaires de l'Association Syndicale Libre du Lotissement Les Pensées ont donné leur accord pour ce transfert.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

**Par : 22 Voix POUR 0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION**

- ✚ **DECIDE** de transférer dans le domaine public communal des voies privées du Lotissement Les pensées, correspondant aux parcelles AB 1196 et 1200.
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaire et signer tout acte pour ce transfert

<b>DELIBERATION n° 2020-015</b>	<b>RESSOURCES HUMAINES</b> Création d'un poste d'Adjoint Technique à temps plein et Suppression d'un poste d'Adjoint Technique Principal à temps plein
---------------------------------	---

**Rapporteur** : Thierry BEKHIT

Par délibération n° 2014-077 du 22 septembre 2014, le conseil municipal avait décidé de créer un poste d'Adjoint technique Territorial Principal à temps complet, suite à l'avancement de grade de Monsieur Christian MONNET.

Celui-ci a fait valoir ses droits à la retraite au 30/03/2020 et l'agent recruté par voie de mutation, Monsieur Nicolas VACHET, pour son remplacement au 01/04/2020 est Adjoint Technique.

Il est donc nécessaire de supprimer le poste d'Adjoint Technique Territorial Principal et de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

**Par :            22 Voix POUR            0 Voix CONTRE            0 ABSTENTION**

- ↳ **DEMANDE** la création d'un poste d'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL à temps complet à compter du 01/04/2020
- ↳ **DEMANDE** la suppression d'un poste d'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL à compter du 01/04/2020.

\*\*\*\*\*

### **TOUR DE TABLE**

**Monsieur Alain DAUTRIAT**, Adjoint au Maire en charge des travaux, adresse ses très sincères remerciements à toute l'équipe municipale pour le travail effectué durant ce mandat de six années et plus particulièrement Thierry Bekhit, pour la confiance qu'il lui a accordé, et Géraldine Aguiar, Adjointe à l'Urbanisme avec qui il a eu à travailler pour des dossiers communs Travaux / Urbanisme

**Sophie GARNIER**, Adjointe aux Affaires Scolaires, informe les membres

- Que la journée écocitoyenne avec l'école et des Lycéen du Lycée Paul Claudel de Villemoirieu aura lieu le 30 mars 2020. A cette occasion les lycéens ont mené une enquête sur le tri selectif et le recyclage sur le secteur de Chevramont . Il feront un retour aux élèves de l'école et leur montreront ce que l'on peut faire avec des objets issus du recyclage. Ils exposeront leurs travaux à la salle carrelée.
- Une réunion s'est tenue en mairie avec l'Inspecteur de l'Education Nationale, la Directrice de l'Ecole et des représentants des parents d'élèves afin de clarifier la situation de l'accueil scolaire (portail de l'école, classe délocalisée, problèmes de chauffage...). A cette occasion, l'inspecteur a déclaré que l'inspecteur Santé de l'Education Nationale a validé la solution de la classe délocalisée à la Maison Pour Tous en attendant la réfection de la salle de classe endommagée par les fuites du toit. La solution d'installer un préfabriqué dans la cour de l'école ne pourra être envisagé que si la situation perdure pour la rentrée scolaire 2020/2021 car un préfabriqué en fin d'année scolaire, au moment des fortes chaleurs serait beaucoup moins confortable.



**Madame Evelyne BOURDELAIX**, Conseillère Municipale, adresse ses remerciements à toute l'équipe municipale, aux employés municipaux et aux bénévoles qui oeuvrent pour la commune pour le travail effectué durant ses 6 années même si cela n'a pas toujours été très facile, cela a été un plaisir de travailler ensemble. Elle reste toutefois disponible pour des interventions bénévoles à l'avenir.

**Madame Valérie CROISSANT**, Conseillère Municipale déléguée à la communication, s'excuse de ne pas renouveler son mandat pour des raisons professionnelles et adresse ses remerciements à tous. Elle a apprécié les discussions et débat houleux qui ont permis de faire avancer les choses, sans pour autant faire passer les désaccords sur le plan personnel.

**Monsieur Bernard BOUCHET**, Conseiller délégué de l'ex SIEPC et à la CCBD informe que :

- Les travaux de la ViaRhôna sur Saint Romain de Jalionas seront terminés courant mars.
- Mme Cendra Motin , Député a adressé un courrier concernant sa vision du projet EDF pour la création d'un pont avec ou sans traversée routière sur le Rhône
- Jeudi aura lieu la dernière assemblée générale du Syndicat du Gymnase du collège de Crémieu
- Lors du dernier conseil d'administration du collège , il a été question de la vidéo surveillance et notamment du déplacement de la loge et de la caméra qui ne donnera plus sur le portail d'entrée
- Lecture d'un discours d'au revoir :

*« Monsieur le Maire, cher Thierry, mes chers collègues et je peux dire aussi, chers amis.*

*Le mandat se termine, c'est mon 3è. Après 3 mandats et 19 ans au service de la commune, je peux prendre du recul et faire une sorte de bilan.*

*Vous savez combien cela m'a intéressé. Je voulais participer au plus près au développement de mon village et apporter mon point de vue. Il n'a certainement pas toujours été le meilleur sans doute, mais « avoir mon mot à dire » pour que St Romain de Jalionas(StR) ait le meilleur de ce que l'on puisse réaliser au profit des administrés, était ma volonté et mon engagement. Je me sens bien à StR et il me semble normal de vouloir le faire partager en œuvrant pour cela.*

*Ce dernier mandat fut la réalisation du plaisir de « partager » avec une équipe qui s'est trouvé un esprit (c'est le prof de gym qui parle en connaissance de cause). Thierry, par la mise sur la table de toutes les informations, tu as su impliquer tous les élus et même plus (volontaires extérieurs pour intégrer les commissions municipales) et chacun a eu la possibilité de s'exprimer et apporter sa vision, son expérience, par son investissement selon son intérêt, son temps, sa disponibilité. Pour moi le rêve ! Une concertation inconnue jusque-là et qui est une réalité à StR. De par mon relationnel, je peux affirmer que dans quasiment toutes les communes que l'on côtoie, l'autocratie perdure à se demander à quoi servent les élus.*

*Oui on ne peut demander à tous d'être toujours là, toujours informés sur les derniers documents envoyés (exemple, le dernier Conseil de Co 320 pages !), mais chacun pouvait y avoir accès et ne se sentait pas exclu ou conseiller de « 2<sup>nde</sup> zone ». Et quand on n'était pas d'accord cela pouvait s'entendre avec le sentiment que l'on pouvait faire avancer les choses. C'est la preuve que les divergences n'ont pas entamé « l'esprit d'équipe ». Être élu, c'est appartenir à un groupe qui a des compétences et des intérêts bien différents mais surtout c'est un engagement pour un bail de 6 ans où les années fatiguent. Regarde à combien on termine le mandat ... Thierry tu peux être fier d'avoir su motiver tes troupes jusqu'au bout !*

*Oui on a réalisé des projets qu'il faut mettre en avant, mais il a surtout fallu « gérer » les acquis, ce qui est très ingrat. StR doit évoluer et va le faire mais ici on ne met pas la charrue avant les bœufs.*

*Les baisses de dotations, les contraintes administratives (et il y en a de nouvelles tous les jours), la lenteur judiciaire même, entame souvent le moral car réduisent la volonté d'aller plus vite de l'avant et faire avancer les choses ... et sont méconnues des administrés pour qui les choses ne vont jamais assez vite.*

*Mais « la Com' », sans être parfaite, a fait d'énormes progrès ce mandat, avec notre spécialiste Valérie. Site internet, page « Face de Bouc », infos périodiques, panneaux lumineux, c'était presque le « grand jeu ». MAIS encore faut-il s'informer !*

*J'ai aussi été engagé dans la gestion du gymnase de Crémieu que je connaissais bien, puisque cela avait été mon « outil de travail » pendant 38 ans. Gestion « en bon père de famille » où il a fallu quand même se battre pour perdurer face à la volonté de la CoCo de « tout bouffer ». Mais par un travail de porte à porte auprès des maires concernés et l'appui des membres du CDCI, le syndicat existe encore.*

*J'étais aussi engagé au SIEPC qui, malgré une opposition ferme et continue, a disparu maintenant, « bouffé » par la Coco ! L'avenir nous dira si les promesses seront tenues et nous le verrons sur nos factures assez rapidement.*

*Les ordures ménagères vont suivre le même sort ... et là encore la politique du « chèque en blanc » a fonctionné puisque les élus (sauf nous bien sûr) ont voté le nouveau territoire sans connaître l'impact financier que cela va entraîner pour le contribuable.*

*Par contre, le combat pour une meilleure autonomie décisionnelle aura été pour moi, la déception de ce mandat et vous l'imaginez, je veux parler de notre relation imposée au sein de la CCBD. Pour la stigmatiser je plagierais (humblement) Molière avec Scapin en disant : « mais que diable est-on allé faire dans cette galère ? ».*

*Donc je ne pourrais en dire autant de ma présence au Conseil de Communauté. Là aussi mon intérêt était très fort. Je pensais pouvoir faire « bouger les lignes », elles n'ont même pas frissonné tellement tout est « bouclé, cadennassé » sous une pseudo démocratie. Les seulement 3 délégués de StR ont vécu cela très péniblement, en particulier dans notre demande pour sortir de ce territoire qui n'est pas le nôtre.*

*Mais il fallait que je vive cela pour voir combien d'élus, et je vais être méchant, ne sont que des hommes, où les travers s'exposent. Ce ne serait pas trop grave s'ils n'utilisaient pas « l'intérêt public » comme credo. Il devient alors très facile pour un leader, de mener à la baguette tout cela démocratiquement et d'autant plus facilement que le groupe est nombreux et pour beaucoup, prêts à tout, par ambition. Pauvre démocratie !*

*Lors du prochain mandat ce sont des « caractères » qu'il faudra mettre en bonne place pour y siéger, car la voix de StR doit continuer à se faire entendre.*

*Tu le comprends donc, je ne serai plus là pour crier dans le désert, m'émouvoir de la passivité de certains, m'indigner de l'ignorance d'élus de 1<sup>er</sup> rang sur l'exposition de délibérations qu'ils n'ont même pas tous lues et que même une absence de date ou de délai n'émeut pas ... avaler les procédures, toujours les mêmes, du « chèque en blanc » ... cela devient très dur à accepter !*

*Vous l'aurez compris la CoCo m'a passionné mais m'a aussi déçu.  
« Je jette l'éponge » aussi à cause de l'âge ... car finir un 4<sup>e</sup> mandat à presque 80 ans, cela commence à faire beaucoup trop à mon sens.*

*Je suis toujours surpris par le nombre de personnes intéressées au moment des élections par l'engagement que cela nécessite et qui n'en mesurent pas le véritable contenu. Je dirais même que se faire élire peut être facile, mais après ... il faut être là, présent et travailler jusqu'au bout.*

*Ce mandat, nous sommes tous là, même si certains, certaines, ont jeté l'éponge car l'engagement était au-dessus de leurs disponibilités voire leurs possibilités.*

*Voilà ! Ce mandat m'a réconcilié avec le rôle d'élu car ce mandat a été, pour moi, un investissement personnel comme je l'imaginais : œuvrer et exprimer mon avis dans l'intérêt qui me semblait le meilleur pour StR.*

*Bonne route pour le prochain mandat. »*

**Madame Marie-Christine CLUZEL**, Conseillère municipale adresse ses remerciements aux membres du conseil pour le travail qui pour elle a été une découverte et souhaite une bonne route à tous ceux qui ne se représentent pas

**Madame Colette FAGAY**, Conseillère municipale, après trois mandats ne souhaite pas repartir mais a travaillé avec plaisir et plus particulièrement sur ce dernier mandat mené par Thierry qui a su donner la parole et écouter tout le monde. Elle adresse ses remerciements à l'ensemble des membres pour le travail accompli et en particulier à la commission urbanisme, au SMG qui n'existe plus car compétence reprise par la CCBD

**Madame Dany AURIA**, Conseillère municipale, remercie tous le monde après 12 ans passés avec un réel plaisir au conseil municipal et plus particulièrement les membres du CCAS

**Madame Christelle MAVEL**, Conseillère municipale, s'arrête après ce premier mandat pour des raisons professionnelles, car être conseiller municipal demande du temps car pour s'investir il faut aller au bout des choses

**Madame Isabelle BERT**, Conseillère municipale, remerciements à tous en espérant être la encore l'année prochaine....

**Madame Carole BARTELDT**, Adjointe au CCAS

- Le 07/03 : Repas des aînés
- Le 09/03 : Don du sang
- Remerciements à toutes les personnes qui ont œuvré pour le CCAS, pour leur soutien et remerciements à Thierry qui a laissé tout le monde s'exprimer malgré des idées différentes.

**Monsieur Jean-Pierre DI MARCO**, Conseiller Municipal :

- A apprécié de travailler avec Alain Dautriat à la commission travaux et insiste sur le fait que chacun a pu s'exprimer malgré des désaccords...

**Monsieur Stéphane REIX**, Conseiller Municipal, délégué au TE 38 :

- Reconnaît que son arrivée au sein du conseil a été compliquée mais il a trouvé au sein du conseil l'humilité car lorsque l'on arrive on est tout feu tout flamme mais on apprend à prendre du recul, se rend compte du poids de la réglementation, des relations avec les autres organismes... Donc humilité et confiance car on pouvait vraiment travailler, s'exprimer dans cette équipe, être entendu et j'espère pouvoir continuer.

**Monsieur Patrick SCAPATICCI**, Conseiller municipal, remercie chacun d'avoir pu l'intégrer au conseil avec une facilité déconcertante et merci en particulier à Gil, qui pendant six ans, a œuvré à lui faire comprendre ce qu'était la commission finances

**Monsieur Henri LEVY**, Conseiller Municipal, délégué au SITOM, estime qu'après son 6<sup>ème</sup> mandat a assez œuvré pour la collectivité puisqu'élu depuis 1983 a eu le plaisir d'occuper tous les postes d'adjoints (finances, personnels, associations, ....) et puis aux ordures ménagères pendant 31 ans au Syndicat de collecte puis Syndicat Mixte du Nord Dauphiné et à l'usine d'incinération... avec des postes de Président ou Vice-Président. A pris un très grand plaisir mais part déçu de la tournure que cela prends avec la politiques de ces élus. Quitte le conseil avec regrets mais il faut savoir jeter l'éponge mais restera toutefois disponible s'il y a des besoins de bénévoles.

**Monsieur Joris GALIEU**, Conseiller Délégué à l'Environnement :

- Le 30/03 : Nettoyage de printemps avec les scolaires
- Le 04/04 : Nettoyage de printemps pour les adultes
- Quitte le conseil après 2 mandats très intéressants en ayant découvert pas mal de choses. Un premier mandat plus comme observateurs, et le deuxième plus participatif avec un mandat de conseiller délégué à l'environnement. Un remerciement à toutes les personnes avec qui il a travaillé et appris beaucoup de chose en particulier sur l'environnement et l'urbanisme, domaine agréable et difficile en même temps car le public n'est pas forcément content et remercie Géraldine pour son savoir faire, son calme et son savoir être.

**Madame Géraldine AGUIAR**, Adjointe à l'urbanisme, salue l'ensemble du conseil municipal pour le travail accompli et voit partir avec beaucoup d'émotions des collègues avec tous les échanges qu'il y a pu avoir et notamment avec Alain. Un grand remerciement à Thierry qui nous a toujours soutenu dans toutes les décisions et qui a énormément d'utilité.

**Monsieur Patrice GASC**, Adjoint aux associations, termine son 3<sup>ème</sup> mandat et s'arrête pour des raisons professionnelles. Effectivement, être élu c'est énormément de travail, de passion, de dispute et des désaccords, mais c'est une deuxième vie, une deuxième maison et les élus deviennent des amis, des confidents et Thierry tu est très fort, tu fait confiance à ton équipe, tu la fait avancer. Merci à vous tous.

**Monsieur Gil DESCAMPS**, Adjoint aux finances, remercie cette équipe de l'avoir supporté au niveau des finances. On n'a pas toujours été d'accord mais le but était de maintenir un budget en équilibre

**Thierry BEKHIT**, Maire, remercie tous les membres pour ce mandat qui s'est passé très vite. Il retourne au conseil les remerciement pour la confiance qui lui a été accordée car le Maire sans son équipe n'est rien. Seul on ne fait rien, c'est franchement un travail d'équipe et il remercie particulièrement les adjoints et conseillers délégués qui ont pris en charge réellement leur portefeuille pour travailler des dossiers lui permettant de libérer du temps pour la communauté de communes.

- Lève la séance à 20 h 20

\*\*\*\*\*

### **Ordre du jour**

- Approbation compte rendu séance du 27 janvier 2020
- Désignation du secrétaire de séance
- Décisions prises par le Maire en vertu des délégations données par le conseil municipal par délibération en date du 7 avril 2014
  - o **Décision n° 2020-03 à Décision n° 2020-03**

### **ORDRE DU JOUR : DÉLIBÉRATIONS**

#### **ADMINISTRATION :**

- 2019-06. Convention de mise à disposition d'un jardin pour site archéologique
- 2019-07. Acquisition des parcelles AB 134, 135 et 1076

#### **RESSOURCES HUMAINES :**

- 2019-08. CLSH : Contrat animateurs

#### **FINANCES :**

- 2019-09. Renouvellement de la ligne de trésorerie
- 2019-010. Subvention au CCAS
- 2019-011. Alloin : Ravalement de façade bâtiment la poste au centre commercial
- 2019-012. Cap Sécurité : Baie informatique
- 2019-013. Ets Cano : Audit chauffage école maternelle et gymnase

#### **DELIBERATION SUPPLEMENTAIRE :**

- 2019-014. VOIRIE : Transfert dans le domaine public communal de voies privées du Lotissement Les Pensées
- 2019-015. RH : Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet et suppression d'un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal à temps complet

Point sur dossiers en cours et Divers

Date de convocation :	le 18/02/2020
Date d'affichage :	le 18/02/2020

Le Maire,  
Thierry BEKHIT

**REPERTOIRE DE LA SEANCE**

Date de la séance	N° d'ordre dans la séance	N° de la délibération	Service	Objet	N° de page
25/02/2020	0	2020-000	DECISIONS	D2cision n° 2020-03 du 03/02/2020 : Défect Réseaux : mission de géo référencement du réseau d'éclairage public complémentaire pour les lotissements	14
25/02/2020	0	2020-006	ADMINISTRATION	Histoire et Archéologie – Convention de mise à disposition d'un terrain pour jardin médiéval	14
25/02/2020	01	2020-007	ADMINISTRATION	Acquisition des parcelles AB 134, 135 et 1076	15
25/02/2020	02	2020-008	RESSOURCES HUMAINES	Création d'emploi saisonnier pour le Centre de loisirs sans hébergement	15
25/02/2020	03	2020-009	FINANCES	Convention de ligne de trésorerie interactive à conclure avec la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Rhône-Alpes	16
25/02/2020	04	2020-010	FINANCES	BUDGET PRINCIPAL – M14 Subvention de fonctionnement au CCAS - Exercice 2020	17
25/02/2020	05	2020-011	FINANCES	SARL ALLOIN – Ravalement de façade du bâtiment de la Poste	18
25/02/2020	06	2020-012	FINANCES	CAP SECURITE – Baie Informatique	18
25/02/2020	07	2020-013	FINANCES	ETS CANO – Audit chauffage école et gymnase	18
25/02/2020	08	2020-014	VOIRIE	Transfert dans le domaine public communal de voies privées – Lotissement Les Pensées	19
25/02/2020	09	2020-015	RESSOURCES HUMAINES	Création d'un poste d'Adjoint Technique à temps plein et Suppression d'un poste d'Adjoint Technique Principal à temps plein	20

EMARGEMENTS

Nom et Prénoms des CONSEILLERS	Signatures	Pouvoir à	Nom et Prénoms des CONSEILLERS	Signatures	Pouvoir à
AGUIAR Géraldine			DI MARCO Jean-Pierre		
AURIA Danielle			FAGAY Colette		
BARTELDT Carole			GALIEU Joris		
BERT Isabelle			GASC Patrice		
BOUCHET Bernard			GARNIER Sophie		
BOURDELAIX Evelyne			LEVY Henri		
BRUNOS Brigitte	Excusée	Pouvoir à S. Reix	MAVEL Christelle		
CLUZEL Marie-Christine			REIX Stéphane		
CROISSANT Valérie			RIGOLLET Régis	Excusé	Pouvoir à Th. Bekhit
DAUTRIAT Alain			SCAPATICCI Patrick		
DESCAMPS Gil			Le Maire, BEKHIT Thierry		

Secrétaire de Séance : ..... Alain DAUTRIAT .....